© Drogues Info Service - 17 juin 2025

Forums pour les consommateurs

Les Dangers d'une mauvaise législation. 43 ans d'erreurs.

Par Profil supprimé Posté le 20/09/2013 à 07h33

Nous avons désormais assez de connaissances et de recul pour comprendre que le système répressif est une aberration , il ne résout rien , enrichit des voleurs , condamne des paysans et des travailleurs, stigmatise un nombre croissant d'individus , onduit à la rupture sociale , fragilise la société .
Le problème ce n'est pas la drogue , c''est la législation au sujet des drogues .
Il est grand temps que nous prenions nos responsabilités : si nous voulons lutter contre les dérives de la drogue , il faut qu''un organisme de consommateurs et de scientifiques s'occupe du marché et des consommateurs afin de pouvoir continuer d'avoir une société unie , tolérante et réfléchie .
aux médecins : en légalisant , il n'y aura pas d'augmentation du nombres de consommateurs (cf Pays-bas et Portugal) , de plus les produits de coupe sont beaucoup plus nocifs pour la santé;
Pour les politiques : laisser le marché à des voyous sans scrupules n'a fait quaggraver le problème :

au niveau de la santé publique (produit de coupe , stupéfiants plus addictif ,) au niveau de l'ordre social(racket , rupture avec la société , vol , agression , destruction de foyer du au problème judiciaire ,...)
Quantité d'argent dépensé alors que cela pourrait rapporter.
Et pour finir pour l'industrie : les sociétés pharmaceutiques commercialisent les drogues sous des noms détournés en mentant au consommateurs, en les utilisant comme cobayes en rajoutant des adjuvants nocifs à la santé ,
Pour la création d'entreprise : une législation responsable sur les drogues nécessitera des carrière de spécialistes au niveau de la production , de la transformation , des méthodes de consommation , de la commercialisation , de la gestion du consommateur (et là , je ne parle pas de faire comme avec l'alcool); Il faut selon les drogues consommés que des spécialistes éthiques puissent suivre l'état physique , psychologique et sociale du consommateur et l'aider , au besoin, à la gestion de sa consommation .

2 réponses

Profil supprimé - 20/09/2013 à 09h04

Dans le monde dans lequel nous vivons, tel qu'il est conçu je veux dire, avec donc le principe de compétition, de compétitivité, etc... il est nécessaire de fixer des limites. Dans une société différente et plus axée sur le vivant, sur l'émotion et sur le pragmatisme, non sur les échanges et la course à l'enrichissement personnel, la course à la sécurité et au confort superflu, il ne serait effectivement pas obligatoire de fixer des règles pour tout. Or nous vivons dans une société où il est considéré comme normal d'accéder à un confort démesuré pendant que des pairs croupissent dans la misère à quelques mètres/kilomètres (car on fabrique des maisons de plus en plus éloignées de la misère pour ne pas la voir). Ces personnes souhaitent protéger leurs acquis

pour ne pas que la partie pauvre de la population ne vienne perturber leurs conforts. Pour cela ils demandent des lois, et comme ils ont les moyens de se les payer, ces lobbys font en sorte qu'elles passent. C'est ainsi que Dupont de Nemours a réussi à faire interdire le chanvre aux USA quand il a introduit son nylon par exemple. Ce scénario quant au chanvre et ses dérivés, se répète depuis des dizaines d'années. Et ce sont aujourd'hui les laboratoires pharmaceutiques (mais pas que) qui se posent en obstable contre l'autoculture, qui sortent des médicaments issus de souches OGM (Bayer et Sativex), et cela donne au monde l'impression que la France va dans le bon sens. J'ai récemment fait la connaissance de Dominique Loumachi, et son cas s'il est loin d'être unique, est typique de l'aberration de la loi de 1970 : myopathe (maladie orpheline) il se traite au cannabis en cultivant chez lui. L'état l'a poursuivi. Ce type est malade, et il est certain que son traitement qui est soutenu par des médecins (peu en France, mais y en a), l'aide énormément au quotidien. Il le constate. Il fait donc un usage thérapeutique d'un chanvre cultivé illégalement chez lui, sans que ça ne dérange qui que ce soit. Aucune victime, et même pas lui, qui constate je répète, chaque jour, les bienfaits que ce traitement (fumé...) lui apporte. Pour la petite histoire, il a fait appel, il a perdu, et il va aller en cassation et à la CEDH si besoin. Son but est de faire jurisprudence, et de rendre caduque une loi obsolète, de laquelle il peut même être interprété qu'il est interdit d'en dire du mal (et ma liberté d'expression?)!! (L3421-4)
Merci Jean pour ce débat.

Profil supprimé - 06/12/2013 à 16h15

Hormis les exemples comme les maladies soigné par des produits interdit ect, ce sont des consideration technique. Vous oubliez que le probleme est aussi moral. La drogue, c'est bien ou pas ? Ne fait elle pas partie du moins pour certaine du "confort superficielle" dont vous parlez ?